



Entre « bla-bla » et non-réponses

Bienvenue dans le monde d'une entreprise d'Etat, privatisée depuis 10 ans. On allait voir ce qu'on allait voir, on allait nous montrer le « nec-plus-ultra » de la façon de réussir. On allait, on allait, on...

Aujourd'hui, la moindre « bricole » bloque tout le système. Alors, on parle, on parle, on... et rien n'est réglé. Même pas de réponses franches, même pas de début de réponses !

Quid des savoir-faire indispensables, quid des embauches nécessaires, quid de la gestion des personnels, quid de la sécurité, quid des conditions de travail, quid...

Voici les points que les élus CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ « Intempéries » encore et encore

Un mois après les intempéries, beaucoup de questions restent en suspens sur les récupérations.

Malgré la certitude du DRH d'avoir bien précisé les choses, les managers et les gestionnaires temps sont livrés à eux-mêmes pour résoudre les multiples situations des personnels.

A la veille de la réunion des DP, il a été constaté que bon nombre de ces situations ont été résolues !

Concernant la récupération des heures travaillées le mardi 12 Mars, celles-ci doivent servir, en priorité, à combler les absences éventuelles de la semaine en cause. Les heures non utilisées dans le cadre précité seront comptabilisées sur un compteur.

Si des situations subsistent, les faire remonter à Mesdames Lepigeon et Intélisano-Maret.

❖ Abri fumeurs

Après de multiples relances pour obtenir des abris fumeurs, le DRH s'était engagé à regarder les situations afin de les rendre « acceptables ». Afin que ce dossier ne tombe pas dans les oubliettes, les élus CGT ont demandé au DRH où il en était sur ces engagements ? La réponse : « Nulle part car je n'ai pas encore démarré ».

Dans les faits, il ne faudrait pas s'attendre à ce que cela soit réalisé avant l'hiver prochain. De plus, celui-ci confirme son intention d'y travailler du fait que les fumeurs gêneraient les non-fumeurs !!

❖ Jobs d'été : quel dispositif sera retenu pour 2013 et après ?

Aucun dispositif n'est envisagé. Les jeunes souhaitant travailler durant l'été devront au préalable s'inscrire auprès des agences d'intérim. A DCNS, on prépare les salariés dès leur plus jeune âge à s'habituer à la précarité !!

❖ Bornes NAVISTA

D'un côté, des élus qui réitèrent pour la énième fois la mise en place des bornes NAVISTA (accès aux informations de l'entreprise, Lotus, ...) et de l'autre côté, une direction qui valorisent le déploiement des bornes multiservices dans « A nous de jouer n°63 ». L'affaire devrait donc être réglée si nos dirigeants portaient de la considération envers tous ses ouvriers.

Mais voilà, la méconnaissance des représentants de la direction de leur propre communication dénote que dans « A nous de jouer » on peut y écrire n'importe quoi. Chacun jugera.

❖ Egalité Hommes – Femmes

Après avoir relevé une différence significative de salaire brut annuel moyen entre les hommes et les femmes sous convention collective (H : 39 209 € - F : 37 272 €), les élus CGT demandaient pourquoi la mesure (tte) de 0,3% liée à l'égalité hommes/femmes avait été supprimée ?

La réponse de RH : « cette disposition n'a pas été retenue cette année dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). Nous aurons des éléments complémentaires à vous fournir à ce sujet ». A suivre ...

❖ Risques « AMIANTE »

Les élus CGT ont demandé qu'une information aux risques « Amiante » soit faite à tout nouvel arrivant (CDD, CDI, intérim, alternant, ...) sur le site de DCNS.

Bien que DCNS affirme qu'il n'y ait plus d'amiante sur le site et donc ne reconnaisse plus l'exposition de ces personnels, de nouvelles situations ont encore été mises en lumière.

En effet, le revêtement de sol collé au bâtiment Hutter a été enlevé fin 2012 par du personnel intérimaire sans aucune protection et respect de la procédure. De plus, à la Division Equipements (DE), il a été découvert par hasard des joints contenant de l'amiante lors de la réorganisation du magasin inter-ilots et à la chaudronnerie.

Pour le DRH, ces informations sont faites sur les risques aux postes de travail. Pour autant, il renvoie la question à la commission « Amiante » du CHSCT affirmant qu'à l'avenir il ferait attention.

❖ Sécurité des personnels et Qualité de leurs confections

Les élus CGT ont demandé au DRH comment assurer la sécurité des personnels et la qualité de leurs confections sans réelle politique d'embauches et d'investissements de la direction.

Sur ces thèmes, le DRH botte en touche vers le Comité d'Etablissement et notamment sa commission économique.

Il est bien plus facile de gratifier les actionnaires que les personnels qui, pourtant, font les richesses de DCNS.

❖ Urgence embauches au CETEC

Même sur cette question précise à savoir l'embauche d'un électricien et d'un chaudronnier pour la continuité de service ainsi que les intérimaires déjà formés et présents au CETEC dont les trois usineurs, le DRH nous fait la même non réponse que ci-dessus.

Comme à l'habitude, la transmission des savoirs et le recouvrement ne sont pas une priorité !!

❖ Maintien et renforcement des gestionnaires temps

Comme chacun est à même de le constater aujourd'hui, il est indispensable d'avoir un effectif de gestionnaires temps suffisant et de proximité. Au fur et à mesure des années, les réorganisations successives n'ont fait que détériorer les services attendus par tous les personnels.

Il nous a été répondu qu'un point assez complet avait été fait au dernier Comité d'Etablissement. DCNS continue pour sa part à dissoudre ce service de proximité ô combien nécessaire.

Information « PERCO » (Plan Epargne Retraite COLlectif)

Les élus CGT tiennent à attirer votre attention sur les modalités d'alimentation de ce dispositif d'épargne.

Sans accord de votre part (article L3334-5-1 du code du travail), un compte PERCO d'un montant de 55 € bruts est ouvert automatiquement pour tous les personnels présents (salariés et PMAD) à DCNS ayant 3 mois d'ancienneté.

Les frais de tenue de compte sont à votre charge mais ne sont plus à payer une fois le compte vidé.

Si vous souhaitez renoncer au PERCO, vous avez jusqu'au 16 mai pour vous décider et le signaler à l'adresse suivante : DCNS-DRH-PERCO/PARIS/DCN/FR ou info.perco@dcnsgroup.com

Lorsqu'on ne sait plus où trouver de réponses dans l'organisation du travail, il n'est pas étonnant que l'on n'en trouve pas pour respecter les personnels.

Aujourd'hui, tout part en lambeaux pendant que nos dirigeants continuent leur « bla-bla » que plus personne n'écoute mais qui plombent nos capacités de fabrication.

Exiger d'être dirigés dans une organisation cohérente, sensée, avec des gens véritablement responsables, telles sont les conditions du changement indispensable, devenu plus qu'urgent !

A Cherbourg, le 30 avril 2013

Vos élus DP CGT :

DIGUET Patrick : 55397 / DEBREUILLY Denis : 55739 / GOUESLAIN Eugène / HUREL Karine : 55791

JEANNE Antony : 56073 / LEROUVILLOIS Christian : 22055 / MOREL Philippe : 55225 / PICOT Marcel : 56086

SURBLED Sylvie : 55224 / TROUDE Robert : 06.61.19.71.72 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925